



Les poux sont parmi nous! (3)

Chers parents, ne vous inquiétez pas !

Les poux de tête sont des compagnons, malheureusement très fidèles, de l'homme. Ce sont de petits parasites qui vivent exclusivement sur la tête de l'homme. Ils pondent des œufs, appelées lentes, qu'ils collent aux cheveux.

En général, les poux de tête sont sans conséquences pour la santé, à part des infections locales du cuir chevelu qui peuvent survenir suite aux fortes démangeaisons qu'ils provoquent.

Tout le monde peut attraper des poux ! Leur présence n'est pas une question de manque d'hygiène. Toutefois, les poux se reproduisent rapidement et se transmettent facilement de tête à tête, particulièrement chez les enfants. Aussi, nous devons nous en débarrasser le plus vite possible et nous devons éviter leur propagation.

Chers parents, nous vous invitons à ***contrôler régulièrement les cheveux*** de votre enfant, comme d'ailleurs de tous les membres de votre famille.

1. Si votre enfant n'a pas de poux, aucune mesure particulière n'est à prendre.
2. Au cas où votre enfant ou quelqu'un d'autre serait atteint, ***ne paniquez-pas*** !

Ce qu'il faut faire :

- Adressez-vous à votre pédiatre, médecin traitant ou votre pharmacien pour vous procurer ***un produit anti-poux.***
- Achetez également un ***peigne anti-poux.***
- ***Suivez « à la lettre*** » le mode d'emploi du produit.
- Appliquez un ***après-shampoing*** (conditionner) sur les cheveux lavés, ***peignez-les avec le peigne anti-poux,*** consciencieusement mèche par mèche, et ***enlevez poux et lentes.***
- ***Après une semaine environ, répétez le processus*** (s'il vous plaît, respectez « à la lettre » le mode d'emploi »).
- ***Si votre enfant a un problème de santé (allergie, eczéma, asthme…) ou souffre d'une infection du cuir chevelu, adressez-vous, avant toute application, à votre pédiatre ou médecin traitant.***
- Il est aussi très important ***d'informer le titulaire de classe*** de votre enfant et, le cas échéant ***le responsable de sa structure d'accueil*** pour qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires, telles que recommandées par le Ministère de la Santé afin de bannir le plus vite possible toute propagation des poux.

Votre Équipe de Santé Scolaire reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Merci de votre précieuse collaboration